



**Interreg**   
France ( Channel  
Manche ) England

European Regional Development Fund



**PREVENTING  
PLASTIC POLLUTION**

## ACTE D'ENGAGEMENT

---

(A.E.)

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

***« Relevage de filets de collecte des macrodéchets plastiques en  
sorties de réseaux d'eaux pluviales  
Et mise en place d'un protocole de tri européen »***

**Lot n°2**

**Tri de macro-déchets suivant un protocole européen type OSPAR**

ACCORD-CADRE  
DE SERVICES

---

**Accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande :**

Accord-cadre		
	<b>Montant H.T. annuel</b>	<b>Montant T.T.C. annuel</b>
- Minimum	€	€
- Maximum	€	<b>7 500 €</b>

*Cadre réservé à l'Administration*

Accord-cadre à procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-7, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique : Le Président du Syndicat de bassin de l'Elorn

Ordonnateur : Le Président du Syndicat de bassin de l'Elorn

Comptable public assignataire des paiements : le Trésorier de LANDERNEAU

## Article 1<sup>er</sup> - CONTRACTANT

Veillez compléter l'intégralité des informations dans la rubrique vous concernant :

### **Vous êtes une entreprise individuelle**

Je soussigné,

Madame, Monsieur

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

adresse électronique

*(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).*

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

### **Vous êtes une société (ou un groupement d'intérêt économique)**

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

- Catégorie :
- TPE (< 10 salariés)
  - PME (entre 10 et 249 salariés)
  - ETI-GE (> 250 salariés)
  - SCOP
  - Groupement de producteurs agricoles
  - Artisan
  - Société coopérative d'artisans
  - Entreprise adaptée
  - E.S.A.T.
  - Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

*(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).*

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

\* Uniquement si elle est différente du siège social.

## Vous êtes un groupement d'opérateurs économiques

Remplir ici les informations relatives au mandataire, puis compléter l'annexe au présent acte d'engagement identifiant les opérateurs économiques membres du groupement.

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)

- Catégorie :
- TPE (< 10 salariés)
  - PME (entre 10 et 249 salariés)
  - ETI-GE (> 250 salariés)
  - SCOP
  - Groupement de producteurs agricoles
  - Artisan
  - Société coopérative d'artisans
  - Entreprise adaptée
  - E.S.A.T.
  - Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veuillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

désignée mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

constitué entre les opérateurs économiques cités en annexe au présent acte d'engagement.

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent accord-cadre, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

### a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes :
  - en cas de groupement, annexe n° 1 identifiant les opérateurs économiques membres du groupement
  - en cas de groupement conjoint, annexe n° 2 relative à la répartition des prestations par cotraitant

\* Uniquement si elle est différente du siège social

- Bordereau des prix unitaires (BPU)

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :

- mémoire justificatif

b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3.3.2 du C.C.A.P. :

- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) des marchés publics de Fournitures Courantes et Services ;

*Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement à l'accord-cadre, sont réputées en faire partie intégrante.*

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent,

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 2 - PRIX**

*Le présent accord-cadre est conclu en euros (€).*

Les modalités d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les prestations du présent accord-cadre seront réglées par application des prix unitaires, aux quantités réellement exécutées.

Le montant total des prestations ne dépasser pas le montant maximum annuel figurant en page 2 du présent document.

## **Article 3 - DURÉE et DÉLAIS D'EXÉCUTION**

### **Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 31 décembre 2020 pour sa période initiale.

Reconduction tacite par période de 1 an à la fin de la période initiale

Le nombre maximal de reconductions est de 2.

Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser cette reconduction.

Si le représentant du pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, il en avise par courrier le titulaire de l'accord-cadre 2 mois avant l'échéance de l'accord-cadre.

**Délai d'exécution :**

Les prestations seront réalisées dans le délai maximum indiqué sur chaque bon de commande.

**Article 4 - PAIEMENTS**

Si l'entité éditant la facture a un numéro de SIRET différent de l'entité indiquée à l'article 1<sup>er</sup>, indiquer le n° de SIRET de cette entité ici :

--

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert.

*Veillez renseigner le cadre correspondant à votre situation*

<b><u>Candidat unique</u></b>
au nom de :
sous les références ci-après :
- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :
à (nom et adresse de la banque) :

<b><u>Groupement solidaire</u></b>
Paiement des sommes sur un <b>compte unique</b> :
Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution de l'accord-cadre par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.
au nom de :
sous les références ci-après :
- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :
à (nom et adresse de la banque) :

**Groupement conjoint\***

**Cotraitant 1 (Mandataire)**

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

**Cotraitant 2**

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

**Cotraitant 3**

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

**Cotraitant 4**

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

---

\* Si le groupement comporte plus de 3 cotraitants, les ajouter

## **Article 5 - AVANCE**

Conformément à l'article R2191-3 du Code de la Commande Publique, dans le cas où le montant minimum du marché est supérieur à 50 000€ H.T et si sa durée d'exécution est supérieure à 2 mois, un avance égale à 5% du montant minimum de l'accord-cadre/du montant du bon de commande est accordée. Le cas échéant, cette disposition s'applique pour chaque reconduction.

Le titulaire accepte cette avance  OUI  NON

(à cocher par le candidat)

***A défaut d'indication, le titulaire est réputé avoir renoncé à l'avance, qui ne lui sera donc pas versée.***

Le versement de l'avance au titulaire est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande par le titulaire, si le montant minimum est supérieur à 100 000€ H.T.

## **Article 6 - RÉSILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS**

L'accord-cadre est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

### **Signatures :**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent contrat est signé entre :

– la société \_\_\_\_\_, représentée par

et

– le Syndicat de bassin de l'Elorn représenté par Monsieur Francis GROSJEAN, agissant en qualité de Président et en application de la délibération n°2014-26 du Comité Syndical du 06 Juin 2014.

-----



## ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT OPERATEURS ECONOMIQUES MEMBRES DU GROUPEMENT CANDIDAT

*Cette annexe est à renseigner impérativement par les entrepreneurs candidatant en groupement  
pour compléter l'article 1 :*

### **Cotraitant n° 1**

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

pour la Société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :

TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d'artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

---

\* Uniquement si elle est différente du siège social.

## Cotraitant n° 2

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (*Intitulé complet et forme juridique de la Société*)

Catégorie :

TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d'artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

\* Uniquement si elle est différente du siège social.

### Cotraitant n° 3

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (*Intitulé complet et forme juridique de la Société*)

Catégorie :

TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d'artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

\* Uniquement si elle est différente du siège social.

#### Cotraitant n° 4

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)

Catégorie :

TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d'artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement\*

adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

\* Uniquement si elle est différente du siège social.

**ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT**  
**REPARTITION DES PRESTATIONS PAR COTRAITANTS**

*Cette annexe est à renseigner impérativement par le candidat en cas de groupement conjoint.*

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>

\*\*\*\*\*